



Société mort née car futurs associés fachés

Par **steevy34**, le **05/02/2008 à 16:30**

bonjour, j'ai fais un contrat d'édition avec une association d'une durée de 5 ans pour creer ses agendas et catalogues divers.
Le problème est que nous étions trois à signer le contrat : le président de l'association, mon futur associé et moi-meme.
lorsque nous avons contracté, mon futur associé et moi-même ne nous sommes plus entendus sur la création de la société pour laquelle nous avons donné un nom "fictif" lors du contrat.
Aujourd'hui fachés, je cherche une solution pour pouvoir honorer seul ou avec d'autres personnes ce contrat. Comment est ce possible ? (je ne souhaite pas perdre une opprtunité de 5 ans)
merci pour vos réponses